

## RAPPORT DE L'ATELIER SUR LA CONVENTION DE KINSHASA



**Dates :** les 14 et 15 juillet 2016

**Lieu :** La Palisse Hotel à Nyandungu, ville de Kigali

**Objectif:** Promouvoir la vulgarisation de la Convention de Kinshasa sur les armes légères et de petit calibre, ALPC en sigle, et présenter la brochure à ce sujet récemment éditée.

**Organisateur :** Alarm Ministries

**Partenaire technique et financier :** Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP/Bruxelles), grâce au soutien du Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg.

**Intervenants :**

- BISETSA Freddy, Alarm Ministries
- MISINGO KARARA Emmanuel, Ministère de la sécurité intérieure (MININTER),  
Coordinateur du Point Focal National
- MUHISEMO Jean Marie, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération  
(MINAFFET), Chargé de la coopération bilatérale
- Prof KARAMBIZI, du Centre pour la Paix, la Gouvernance Démocratique (CPDG, Kigali)
- Pasteur MUHIMA Edmond, de Actions des chrétiens pour la promotion de la paix et du  
développement (Goma, RDC)
- Monsieur NTIBARIKURE Jacques, de la Colonie des pionniers du développement (CPD,  
Bujumbura)
- Me Jean Paul MATUK MUNAN, de Cri de Secours contre la Prolifération des Armes Légères  
(CRISPAL, Kalemie, RDC)

**Documentation :**

- Le texte de la Convention de Kinshasa ;
- Le guide de vulgarisation de la Convention de Kinshasa sur les ALPC ;
- Le Traité International sur le commerce des armes ;
- Le Protocole de Nairobi sur la prévention, le contrôle et la réduction des ALPC dans la région  
des Grands Lacs et la Corne de l’Afrique.

## **PREMIERE JOURNEE**

### **DEROULEMENT DE L'ATELIER**

#### **OUVERTURE**

Le Représentant Légal de Alarm Ministries a introduit l'atelier et a adressé un mot de bienvenue à l'audience qui a répondu à l'invitation à 85%.

Après son discours introductif, il a invité l'autorité publique présente qui a eu mandat d'ouvrir officiellement l'atelier.

C'est le directeur général chargé de la coopération bilatérale au Ministère des Affaires Etrangères (MINAFFET) qui s'en est chargé. Ce représentant officiel a accueilli l'audience et félicité Alarm Ministries pour cette initiative noble dans le processus de la consolidation de la paix dans notre pays particulièrement, et dans la sous-région en général.



Au cours de l'ouverture officielle de l'atelier, l'autorité publique n'a pas oublié de remercier aussi les bailleurs et tout autre partenaire tant financier, technique que moral de Alarm Ministries pour leur soutien qu'ils ne cessent de manifester à l'Etat Rwandais via Alarm Ministries qui est un partenaire direct via la société civile. Il a justifié l'atelier comme étant une activité qui contribue à la consolidation de la paix au Rwanda, dans la Région des Grand Lacs, en Afrique et dans le monde. Puis, il a déclaré l'atelier officiellement ouvert.

Les exposés et débats se sont succédé de la manière suivante :

**1<sup>er</sup> exposé : Par Prof. Venuste KARAMBIZI du CPDG**



**Thème : Présentation générale sur les ALPC et de la situation globale en Afrique et dans la région**

Dans l'introduction de sa présentation, il soulève qu'afin de protéger sa population, chaque Etat en Afrique doit disposer d'une armée et d'armes. Le problème réside dans le désordre quant à la gestion de ces armées et des armes, ce qui peut entraîner la déviation de leur destination et compromettre la sécurité des peuples.

Constat : Une circulation désordonnée, illicite et fatale des armes sur le continent africain et particulièrement dans la région de Grands Lacs où se situe le Rwanda.

Statistiques estimatives : 100.000.000 d'armes en circulation illicite en Afrique.

Conséquences : la prolifération des groupes armés, des milices qui engendrent la détresse des peuples. Ex : Burundi, RDC, République Centrafricaine, ...

Une des hypothèses de solution : Recours aux instruments juridiques :

- le Traité sur le commerce des armes (ONU)
- le Protocole de Nairobi (Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique)
- la Convention de la CEDEAO (Afrique de l'Ouest)
- le Protocole de la SADC sur les armes à feu (Afrique australe)
- la Convention de Kinshasa (Afrique centrale)

Finalité des instruments juridiques : réglementation et contrôle de la fabrication, la réparation, le transport, la commercialisation, le port et l'usage des armes légères et de petit calibre.

Défis de la mise en œuvre des instruments juridiques :

- Manque de volonté politique des Etats : Par exemple, pour anéantir le M23 en RD Congo, il a fallu 3 jours seulement, mais la neutralisation des FDLR, Mai-Mai, ADF-NALU, etc...traine du pied. Prétexte de manque de financement : les pays africains sont naturellement riches, mais les richesses sont soit non exploitées, soit mal exploitées, soit mal gérées, soit pillées par les étrangers.

– Egoïsme des Etats ou des dirigeants : Certains Etats font fi de ce qui se passe chez les autres et ne croient pas au transfert des malheurs chez eux tant que leurs intérêts n'en sont pas affectés.

Il y a donc un manque de solidarité entre les Etats et un risque de contagion entre les pays voisins.

– Gestion mal contrôlée des armées, des armes, des stocks de munitions : Dans certains Etats, un militaire peut posséder plusieurs armes dont une seule est légalement détenue, cela à l'insu de ses autorités. Le système d'importation et de stockage des armes est défectueux dans certains Etats.

Les autorités ne savent pas exactement la quantité et la qualité des armes importées et celles gardées en stock.

**Conclusion :**

Les

ALPC constituent une menace à cause de leur circulation illicite dans la région, en Afrique et dans le monde. La Convention de Kinshasa, plus filtrée que les précédentes, mérite d'être soutenue et mise en œuvre. Il est souhaitable que notre pays la ratifie.

Après la présentation du Prof. V. KARAMBIZI, l'audience a eu le temps de débattre, avec la modération du Me RUSHIKAMA NIO Justin.

**PREMIER DEBAT**

Intervention du Me Jean Paul MATUK, Directeur Exécutif de l'ONG "CRI DE SECOURS CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES, CRISPAL en sigle". Apport de correction dans la définition des armes légères en comparant les définitions de celles-ci selon le Protocole de Nairobi et la Convention de Kinshasa : il ne s'agit pas seulement d'armes individuelles, mais aussi celles pouvant être manipulées par 2 ou 3 personnes. Exemples : mitrailleuses légères, mortiers de calibre inférieur à 100 mm.

Intervention de MUSORE Innocent (Directeur Exécutif du Global Ecovillage Rwanda, une ONG rwandaise) : Apport d'une recommandation : " Il est souhaitable que tout citoyen et tout pays soit impliqué dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC dans la région en mettant en exécution les conventions et/ou protocoles dont ils sont signataires, car personne n'est épargné de méfaits des ALPC. Il soutient que les Etats voisins doivent se solidariser dans la lutte contre les massacres et/ou génocide dus à la circulation d'armes illicites, légères et de petit calibre.

Intervention de HABINEZA Jean Paul, représentant du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) : Suggère que les organisations religieuses et celles de la société civile encadrent les jeunes et les tiennent informés pour les épargner des tentations de manipuler les ALPC contre leurs pères, mères, sœurs et frères innocents, car cela va à l'encontre de la volonté de l'Etat mais aussi de Dieu.

Dans son allocution, il souligne que le CNJ félicite ce que fait Alarm Ministries pour l'encadrement des jeunes, l'une de ses préoccupations majeures qui fait de lui un bon partenaire du CNJ en particulier et de l'Etat en général. Selon lui, c'est l'une des voies de lutte contre la prolifération

des ALPC, car souvent les jeunes sont facilement corrompibles et peuvent être amenés à des actes menant à la prolifération de ALPC, surtout quand ils sont chômeurs et/ou délinquants. Il a enfin signifié que cet atelier serait profitable aux jeunes.

Intervention de MUTANGANA François : Il soutient que la lutte contre la prolifération des ALPC doit sérieusement préoccuper les gouvernements africains et souhaite que la Convention de Kinshasa soit introduite dans les programmes d'éducation civique dans les écoles et universités des pays concernés.

Jean Paul (Rwanda Media Commission) a posé la question suivante : - *Depuis que les diverses conventions et protocoles sur les ALPC existent, la prolifération de ces armes ne cesse de croître. Qu'est-ce qui manque pour que ce phénomène soit anéanti ou éradiqué en Afrique ?*

#### ELEMENTS DE REPOSES

Les recommandations sont les bienvenues et devaient primer sur les questions, car le problème est commun et sérieux. Le Professeur KARAMBIZI accueille à juste titre la correction de Me MATUK quant à la définition des armes légères. L'une des voies vers l'éradication du phénomène de la circulation illicite des ALPC consiste dans la collaboration de la société civile et des agents de sécurité : déceler et dénoncer les caches d'armes, vulgariser la Convention de Kinshasa etc... A la satisfaction des participants, il a été recommandé que le rôle des médias dans la stigmatisation des bévues de certains systèmes politiques sur leurs peuples reste un outil de la société civile, dans la recherche de la paix chez les voisins. Ces bévues sont souvent à l'origine de la prolifération des ALPC.

A propos des Eglises et la société civile, il revient à ces organisations déjà impliquées comme Alarm Ministries de faire des efforts pour convaincre les autres organisations et églises, tout en exhortant les clergés à servir de conseillers bienveillants auprès des dirigeants des pays pour la conservation durable de la paix dans la région et sur le continent.

Comme Alarm Ministries l'a déjà commencé, ce programme mérite d'avoir (de l'Etat et d'autres partenaires nationaux et étrangers) plus de soutien tant financier que technique pour le rendre efficace dans la consolidation de la paix.

A ce sujet, il est bon de préciser que, l'atelier s'est convenu que la voie « Eglise et/ou Confession religieuse » est de plus en plus efficace dans la vulgarisation de la Convention de Kinshasa et tout autre programme relatif à la consolidation de la paix, car les Rwandais étant à plus de 94% chrétiens et plus de 2% musulmans se retrouvent plusieurs fois par semaine devant leur leaders religieux, dépositaires d'une grande confiance de leurs fidèles.

La société civile doit s'impliquer dans la promotion de la bonne gouvernance à travers des mécanismes pacifiques, mais avec détermination. Cela n'est possible que si elle noue une collaboration avec les autorités publiques et donc l'Etat.

A propos de la jeunesse, simultanément actrice et victime des malheurs en Afrique, il a été soutenu qu'il y ait l'organisation et la tenue des conférences sur la paix, les ALPC et la Convention de Kinshasa dans les écoles et les universités ; et d'autres séances d'atelier sur les mêmes sujets avec les jeunes et autres groupes de personnes regroupées dans des coopératives de transport à vélo (des handicapés) et/ou à dos, de petits commerces transfrontaliers basées aux frontières RDC-Rwanda ou Burundi-Rwanda (exemples : Goma-Rubavu, Kamembe-Bukavu). Car faciles à corrompre, ces milieux peuvent faciliter la circulation illicite d'ALPC, surtout que, la plupart d'entre eux étant des handicapés et/ou dans d'autres conditions de vie pitoyable, dégagent de la confiance et échappent ainsi au contrôle sous prétexte qu'ils ne peuvent faire du mal.

L'Assemblée a remercié Alarm Ministries pour avoir initié l'atelier en précurseur des dites conférences. Le souhait est que cet atelier se tienne plusieurs fois dans des endroits différents du pays et s'adresse à des couches différentes comme celles déjà évoquées, pour que ce message soit propagé dans la mesure du possible.

Ce qui manque pour que la prolifération des ALPC sur le continent soit estompée, c'est principalement la volonté politique. Les réunions de haute compétence en parlent peu, sinon pas du tout. Nous citerons aussi la bonne gouvernance, la gestion rigoureuse des armées et des armes ainsi que la sobriété de certains responsables. Il manque aussi la détermination de la société civile pour que les dirigeants ne travaillent rien que pour le bien des peuples. C'est ainsi que s'est terminé le 1<sup>er</sup> débat.

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> exposés : Respectivement par Jacques NTIBARIKURE & Edmond MUHIMA**

**Thème : Aperçu de la prolifération des A LPC au Burundi et en RDC**

**Au Burundi:**



Depuis l'indépendance du Burundi, une série de massacres accable la population, jusqu'à nos jours. Les armes y circulent de façon illicite et très meurtrière. Il y a risque de contagion dans la région surtout si les aspects tribalo-ethniques qui ne sont pas bien gérés.

Sur le plan législatif, une loi a été votée interdisant le port d'arme au Burundi, mais les turpitudes politiques actuelles font que les milices se multiplient et rassemblent des armes et munitions pour se combattre les unes contre les autres (FNL contre Imbonerakure etc.) La société civile du Burundi s'est impliquée dans le découragement de l'usine des munitions qui devait être mise en place en Tanzanie, car cela favoriserait davantage les violences au Burundi et dans la région. Si selon le présentateur précédent, la Convention de Kinshasa était ratifiée, appliquée et soutenue, le contrôle et la limitation des armes illicites seraient facilités.

Le présentateur a précisé que les statistiques sur le nombre précis d'armes en circulation illicite au Burundi sont actuellement inconnues. Mais la réalité étant que les armes en circulation sont estimées en termes de milliers et les méfaits y relatifs restent inestimables.

### En R.D Congo



La convoitise des ressources minières, foncières et forestières, la lutte pour le pouvoir ; les tentatives de sécession et les rivalités tribalo-ethniques ont provoqué la prolifération des groupes armés et des milices en RD Congo, surtout à l'Est. La présence des Interahamwe dans les forêts congolaises ; le manque d'intégrité de la part des possesseurs légaux d'armes, ainsi que des personnes chargées de l'importation et de la gestion des stocks d'armes, favorisent la prolifération et l'usage abusif des ALPC. Aussi, certains éléments de la MONUSCO sont suspectés de transfert illicite d'armes et munitions. Les populations sont en perpétuels déplacements, d'autres ont obtenu asile au Rwanda, en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie et ailleurs à cause de l'usage abusif des ALPC très facilement obtenues.

Ce qui étonne et surprend, c'est que la Convention de Kinshasa signée en RD Congo n'a pas encore été ratifiée par ce pays. La densité des forêts, la multiplicité des frontières, le mauvais contrôle et la surveillance défectueuse des magasins font que le Congo est, aujourd'hui, classé parmi les pays les plus fournis en ALPC en Afrique. Le présentateur, Edmond MUHIMA, souligne le rôle que devraient jouer les leaders religieux, les chrétiens et les musulmans dans la modération des tendances belliqueuses et le découragement de la violence contre les humains. Ils sont habilités à vulgariser la Convention de Kinshasa au sein de la jeunesse. Il recommande, alors, la sensibilisation de ces leaders.

## **ANALYSE**

### 1. Origines de la prolifération des ALPC en RDC :

- ❖ Les guerres de libération
- ❖ Les guerres de corrections
- ❖ Le positionnement politique
- ❖ La mauvaise gouvernance

### 2. Causes

- ❖ Mauvaise interprétation du pouvoir coutumier ;
- ❖ Mauvaise gestion des biens publics ;
- ❖ Problèmes fonciers ;
- ❖ Mauvaise gestion de l'armée et des armes ;
- ❖ Porosité des frontières ;
- ❖ Mauvaise gestion des services de sécurité ;
- ❖ Mauvaise gestion des ressources minières ;
- ❖ Accès facile aux armes : 50\$ pour une Kalachnikov ;
- ❖ Possession illégale d'armes par des militaires loyaux.

MUHIMA Edmond termine sa présentation en remerciant Alarm Ministries pour la présente initiative.

#### 4<sup>e</sup> Exposé par M<sup>e</sup> Jean Paul MATUK MUNAN, Directeur Exécutif/CRISPAL Afrique



#### **Thème : La Convention de Kinshasa comparée au Protocole de Nairobi**

Il commence par déplorer le non-respect ou plutôt la non application des conventions sur le contrôle du port et de l'usage des ALPC en Afrique. Son expérience lui fait voir une certaine négligence de la part des nantis au pouvoir en Afrique. Il manque de la transparence dans la gestion des arsenaux. Les dirigeants oublient que les armes sont achetées par et pour le peuple et ne sont pas un patrimoine personnel. La société civile aussi prend pour tabou toute question relative aux armes. Or, en Afrique, les armées sont budgétivores, mais cet aspect se cache derrière le concept "Souveraineté de l'Etat". Puisque le rôle des armes est de tuer et tuer encore, les sociétés civiles africaines doivent orienter leurs actions vers la réduction du recours aux armes et aux relations internationales militaires. Elles doivent montrer aux gouvernements qu'ils sont redevables devant les populations quant aux budgets militaires.

Parlant de la Convention de Kinshasa, M<sup>e</sup> MATUK a dit que seuls 5 Etats ont déjà déposé leurs actes de ratification de cette convention. Or, l'applicabilité de cette dernière est conditionnée par

6 ratifications au moins. Ainsi, bien que plus perfectionnée que les précédentes, la Convention de Kinshasa n'est pas appliquée. Or, les ALPC font rage en Afrique. Il serait donc souhaitable qu'un sixième pays ratifie cette convention pour plus de sécurité en Afrique. Puisse le Rwanda agir ainsi !

Me Matuk a expliqué que la Convention de Kinshasa porte ce caractère de convention pour la rendre contraignante afin que les pays signataires se sentent redevables une fois la convention en vigueur. Cette convention a pour objectif la lutte contre les ALPC illicites dans les pays concernés. Par exemple, en RD Congo, dans sa partie orientale seulement, plus de 300.000 ALPC circulent illicitement.

Après avoir expliqué le contenu de la convention, l'orateur a soutenu que cette dernière explicite mieux et clarifie mieux certains aspects que celles qui l'ont précédée. Il a été retenu que la Convention de Kinshasa s'articule autour d'un préambule et 9 chapitres comptant 41 articles qui ont fait objet d'une explication synthétisée et comparée par le présentateur.

En conclusion : la Convention de Kinshasa convient mieux à l'application, ce qui invite la société civile à la soutenir et à agir pour qu'elle soit finalement ratifiée et qu'elle entre en vigueur.

## 5<sup>e</sup> Exposé par le Point Focal (PF) du Rwanda Emmanuel Misingo KARARA



### **Thème : Présentation de la législation rwandaise sur les ALPC et le processus de sa mise en œuvre au Rwanda : Mécanismes institutionnels, législatifs et opérationnels**

L'exposé du PF/Rwanda, a commencé par passer en revue les différentes conventions/lois sur les ALPC qui sont reconnues par le Rwanda et dont certaines d'entre-elles ont inspiré la mise en place des lois nationales et régionales actuellement applicables au Rwanda. Parmi elles, il a cité la déclaration de Bamako qui a inspiré les Etats subsahariens à négocier et adopter des conventions et/ou des protocoles dans l'objectif de régler toute question relative aux ALPC.

Après cette déclaration sont venus

- Le Protocole de la SADC en 2001 pour les Etats d'Afrique Australe ;
- Le Protocole de Nairobi en 2004, pour les Etats d'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et des Grands Lacs, dont le Rwanda ;
- La Convention de la CEDEAO en 2006, pour les Etats d'Afrique de l'Ouest ;

- Et enfin la Convention de Kinshasa en 2010 et 2011, dont le Rwanda est signataire.

En plus de ces conventions et/ou protocoles, il existe d'autres traités internationaux adoptés dans le cadre de l'ONU qui font partie intégrante des lois régissant le Rwanda, tel que le Traité sur le Commerce des Armes.

Il soutient aussi dans son exposé que la Convention de Kinshasa est la meilleure jusqu'à présent.

Dans sa présentation, il a signifié que le Rwanda a mis en place en 2009 une loi nationale régissant les armes, et qu'en 2012 une loi additionnelle a été votée sur les petites armes et les explosifs. Les aspects concernés sont l'importation, le transport, le stockage, l'usage, la fabrication et la mise hors d'usage.

Il a ensuite montré que le Rwanda a dans la mesure du possible mis en application le Protocole de Nairobi, et qu'il est qualifié actuellement de modèle dans l'harmonisation de la législation nationale et toute autre mesure y relative.

Il a clôturé son exposé en remerciant et félicitant Alarm Ministries pour cette initiative qu'il a qualifiée de partenariale.

## 6<sup>e</sup> Présentation par Freddy BISETSA, Directeur Exécutif de Alarm Ministries



### Thème : Présentation du guide de vulgarisation de la Convention de Kinshasa

Il a commencé par expliquer la raison d'être de la machette sur la page de couverture du guide alors qu'elle n'est ni arme légère ni de petit calibre. Cette question ayant été soulevée par l'audience, disant qu'elle ne comprend pas sa raison d'être sur la page de garde alors que la convention ne la concerne pas. Le présentateur a soulevé deux raisons majeures :

1. Il a rappelé que, même si la Convention de Kinshasa concerne en grande partie les ALPC et que son nom les met en évidence, elle n'a pas oublié les armes blanches parmi lesquelles est classée la machette. Dans son préambule, dit-il, la Convention de Kinshasa a, en son alinéa 14, évoqué ce qui suit : « *Rappelant que les armes blanches sont des outils susceptibles d'être utilisés à des fins de violence et de criminalité* ». Raison pour laquelle, la machette a été prise en compte dans notre guide.

2. Il a ajouté que, bien que la machette ne soit pas reprise sur la liste des ALPC, cette arme blanche a été utilisée abusivement pour emporter plus d'un million de Tutsi dans le génocide contre ces derniers au Rwanda en 1994. Elle est aussi présentement utilisée à Beni en RDC.

L'orateur, a ensuite expliqué l'objectif de l'atelier qui consiste en la vulgarisation de la Convention de Kinshasa par le biais des participants (les confessions religieuses, les organisations de la société civiles et les médias). Après quoi, il a mis en évidence les raisons de la rédaction du guide en deux langues usuelles au Rwanda, qui sont :

1. Faire la synthèse de la convention pour faciliter sa compréhension par tout citoyen ;
2. Faire la traduction (français-kinyarwanda), pour faciliter sa lecture par les citoyens incapables de lire et/ou de comprendre le français.

Le dernier point de la présentation, a concerné le contenu du guide, lequel point a fait objet d'explications synthétisées dans la présentation de la convention par Me J.P Matuk.

## **SECOND DEBAT**

Intervention de Jean Paul HABINEZA

- ❖ Comment est-ce que quelqu'un peut posséder une arme au Rwanda ?
- ❖ Pourquoi est-ce que le Congo Démocratique est en retard alors que c'est là que la Convention de Kinshasa a été mise sur pied ?
- ❖ Que fait l'Union Africaine pour éradiquer ou arrêter la prolifération des ALPC illicites ?

## **ELEMENTS DE REPOSES**

- ❖ Il existe une procédure dans les lois régissant le port d'arme au Rwanda, mais elle est très difficile à observer car l'Etat protège efficacement les habitants.
- ❖ La RD Congo est mal gouvernée, les dirigeants se soucient primordialement de leur bien-être et très peu de la population, c'est donc la mauvaise gouvernance qui en est la cause.
- ❖ Les différentes régions de l'Afrique ont mis sur pied les conventions et/ou protocoles pour régler toute question relative aux ALPC tels que le Protocole de la SADC, le Protocole de Nairobi, la Convention de la CEDEAO et la Convention de Kinshasa.

- ❖ Ce qui manque, c'est la mise en application de ces conventions. Voilà où les sociétés civiles sont utiles.

#### INTERVENTION DE RUTIKANGA

- ❖ Quelles dispositions allez-vous prendre à l'occasion de cet atelier afin d'éviter que les enseignements et recommandations formulées ne restent pas lettre morte ?

#### REPOSE :

Après l'atelier, nous allons procéder à la vulgarisation de la Convention de Kinshasa. Car, nous avons l'espoir que tous ceux qui ont participé à cet atelier sont déjà conscientisés de façon qu'ils ne vont plus se taire. Les participants sont déjà une force dans la vulgarisation. Nous allons sensibiliser les organisations chrétiennes et autres organisations de la société civile sur la lutte contre les ALPC illicites. Nous allons élargir la collaboration avec diverses instances et tenir un entretien avec les médias, pour obtenir leur concours à la vulgarisation de la Convention de Kinshasa ainsi qu'à la lutte contre la prolifération des ALPC illicites.

Mais aussi, nous allons mobiliser d'autres fonds qui nous permettront d'atteindre les autres coins du pays.

#### INTERVENTION DU PROFESSEUR KARAMBIZI

Avez-vous des statistiques sur les ALPC en Pouvés-vous documenter l'affirmation qu'en Afrique et au Rwanda les ALPC sont la cause de la mort de plusieurs personnes ?

#### ELEMENTS DE REPOSES

Le Rwanda étant un pays africain, situé dans une sous-région turbulente, où les armes circulent illicitement en grande proportion avec des conséquences inestimables, il est facile de conclure que les ALPC sont une cause de la mort de plusieurs personnes. Bien qu'actuellement au Rwanda ce genre de cas est rare, les pays l'environnant en possèdent en abondance. On citera par exemple les cas du Burundi et de la RDC, qui sont frontaliers du Rwanda.

On pourra ajouter qu'il est inquiétant pour le Rwanda d'avoir des voisins comme la RDC et le Burundi. D'où l'encadrement de ceux (jeunes et autres) qui travaillent à des frontières (des

coopératives des jeunes et handicapés qui font le commerce transfrontalier et le transport des colis de marchandise) pour les épargner de toute forme de corruption pouvant faire d'eux des trafiquants d'armes ou de transporteurs.

#### INTERVENTION DE JEAN PAUL B

- Etant donné le conditionnement de la mise en œuvre de la convention de Kinshasa sur une 6<sup>e</sup> signature de ratification, le Rwanda est-il prêt à signer ?

. Réponse :

L'étude approfondie des avantages et/ou des inconvénients que comporte la Convention de Kinshasa pour le Rwanda est un préalable. Je voudrais alors vous signaler qu'elle est encore en cours et nécessite d'être achevée pour pouvoir passer à l'étape de ratification. La chose la plus importante à souligner est que cette convention est semblable au Protocole de Nairobi. Cependant, il est indispensable de relever primordialement les différences entre les deux, puis peser les ajouts qu'apporte celle de Kinshasa. Toutefois, il est bon de souligner que la Convention de Kinshasa, étant conçue après le Protocole de Nairobi, a pris en considération toutes les lacunes que comportent la précédente.

#### CONCLUSION DE LA PREMIERE JOURNEE

La première journée s'est close par la prise en compte de la convention de Kinshasa par les participants et la déclaration de leur engagement à soutenir Alarm Ministries à sa vulgarisation. L'audience a déclaré insuffisant l'atelier tenu à Kigali et recommandé à Alarm Ministries de penser à conduire d'autres ateliers le plus vite possible, avec les mêmes objectifs dans les autres provinces du pays pour être plus influent et espérer des résultats plus positifs pour le bien-être du Rwanda en particulier et de la sous-région en général.

Enfin, la brochure présentée au cours de l'atelier, a été validée par l'audience.

## DEUXIEME JOURNEE

### ENTRETIEN AVEC LES MEDIAS

Le directeur Exécutif d'Alarm Ministries, après avoir souhaité la bienvenue aux journalistes a immédiatement introduit la conversation par une brève présentation de son organisme.

La présentation a étonné les journalistes qui pensaient qu'Alarm Ministries n'était qu'une organisation évangélique. Le Directeur Exécutif a expliqué qu'étant bien une organisation évangélique, Alarm Ministries s'appuie sur trois piliers à savoir : L'évangélisation, la musique gospel et le développement socio-économique.

Il a présenté un bref historique tout en expliquant la mission et la vision de l'organisation. A part la mission et la vision de Alarm Ministries, il a démontré comment elle s'est impliquée dans la lutte contre la prolifération des ALPC, c'est ce qui justifie l'atelier et l'entretien avec le media.

L'objectif de l'entretien est d'étendre le spectre de vulgarisation de la Convention de Kinshasa. Ceci vise le maintien de la paix durable au Rwanda et dans la région. Le directeur exécutif a invité les journalistes à un partenariat dans la lutte contre la prolifération illicite des ALPC. Après un bref exposé sur la Convention de Kinshasa, le Directeur Exécutif a accueilli les questions des journalistes, parmi lesquelles certaines sont reprises ci-après :

- Avez-vous une preuve de l'existence d'ALPC illicites au Rwanda ?
- Est-ce que le Rwanda n'a pas réellement signé la Convention de Kinshasa ?

### REPONSE

- Il existe des documents qui parlent de l'existence des ALPC illicites au Rwanda. En plus, l'explosion de grenades à Nyabugogo, Kicukiro, Kimironko constitue une preuve de la possibilité d'infiltration des ALPC au Rwanda. Le grand défi est l'existence des foyers de circulation des ALPC dans les pays voisins (Burundi, RD Congo). Il est donc préférable de prévenir l'entrée des ALPC illicites que de les combattre quand elles sont déjà à l'intérieur de nos frontières.
- Le Rwanda a signé la convention en 2011, mais elle ne l'a pas encore ratifiée.

### INTERVENTIONS DE MEDIAS

## RADIO SALUS

- Quel est le rôle des organisations chrétiennes dans la lutte contre les ALPC illicites ?

## REPONSE

Si 94,5% des Rwandais sont chrétiens et 2% sont musulmans, ne comprenez-vous pas que la lutte serait facilitée si ces organisations étaient initiées ?

## ROYAL TV

- Quelles sont les conséquences du fait que le Rwanda n'a pas encore ratifié la Convention de Kinshasa ?
- Que pourrait faire l'Etat du Rwanda pour nous protéger contre les ALPC illicites ?

## REPONSE :

Ratifier la Convention de Kinshasa, c'est préserver l'Afrique entière des méfaits de l'usage abusif des ALPC. Ne pas le faire, c'est exposer le territoire aux infiltrations des ALPC et leurs conséquences

- L'Etat rwandais doit surveiller les frontières de manière plus intense et déterminée pour nous épargner des infiltrations.
- L'Etat doit suivre de près ce qui se passe dans les pays voisins pour éviter les malheureuses surprises.
- L'Etat doit contribuer à la restauration de la paix chez les voisins et à la consolidation de la paix dans la région.
- L'Etat soutient déjà l'intégration sous-régionale et régionale qui permettra la mise sur pied de mécanismes conjoints de surveillance, contrôle et réglementation de l'usage des ALPC.

## PANORAMA

Au Rwanda, on brûle les ALPC usées ; nos forces vont contribuer au maintien de la paix dans d'autres pays, pourquoi alors la Convention de Kinshasa ?

## REPONSE

La Convention de Kinshasa ne concerne pas ces aspects, mais plutôt *le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage*. Si alors notre pays a atteint un certain point d'ailleurs très important dans la construction et le maintien de la paix à l'intérieur et à l'extérieur du pays, cela ne suffit pas. Il faut qu'il ait d'autres mesures importantes et contraignantes pour pérenniser cette paix et que le Rwanda collabore avec les pays de la région et ceux du monde entier pour y parvenir.

IMVAHO NSHYA

- Pourquoi est-ce que le Rwanda traîne à signer la convention ?

REPONSE

Jusque-là, on ne peut confirmer que le Rwanda a trainé parce que, comme on le sait, la ratification doit être précédée par une étude affinée. Or, elle est en cours, on attend qu'elle soit achevée pour passer à l'étape de ratification.

Toutefois, la société civile et les médias ont l'obligation de faire le plaidoyer pour que l'Etat accélère cette étude. Mais aussi de faire en sorte que le Rwandais connaisse cette convention, la lise et la comprenne. C'est aussi un outil d'accélération du processus de ratification.

IMBURI FAR

- Quel est votre partenariat avec la police ?

REPONSE

Nous ne pouvons rien faire dans ceci sans collaboration avec le ministère de l'Intérieur. D'ailleurs le représentant du ministère de l'Intérieur était parmi les orateurs d'hier. Le rôle principal de Alarm Ministries, c'est la vulgarisation de la Convention de Kinshasa. La police, elle, a beaucoup à faire dans ce domaine.

JEAN PAUL KAYITARE : IMVAHO NSHYA GRANDS LACS

- Quel est l'apport de Alarm Ministries dans le développement du Rwanda ?
- Existe-t-il un partenariat entre vous et le National Youth Council (Conseil National de la Jeunesse)

## REPONSE

Alarm Ministries contribue au développement du Rwanda par des actions visant la consolidation et le maintien de la paix au Rwanda à travers l'évangélisation et les croisades pour la paix au Rwanda et dans la région des Grands Lacs.

Alarm Ministries participe à la prévention et la lutte contre la violence basée sur le genre au Rwanda, ainsi qu'à la réduction de la dépendance de la femme vis-à-vis de l'homme.

Alarm Ministries contribue à l'encadrement socioprofessionnel des jeunes au Rwanda.

Alarm Ministries lutte contre les nouvelles infections au VIH/SIDA.

Question du Directeur Exécutif aux journalistes

- Après cet entretien, que pensez-vous de votre rôle dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC ?

## REPONSE

Nous sommes déjà à l'œuvre, au moment même certains textes sont déjà sur les réseaux sociaux. Nous allons être vos partenaires auprès de la population rwandaise. Nous souhaiterions être proches de vous dans la campagne contre la prolifération illicite des ALPC.

## CONCLUSION DE LA 2<sup>e</sup> JOURNEE

Après un long débat avec les journalistes, la journée s'est close par l'engagement de journalistes à rejoindre Alarm Ministries dans la vulgarisation de la Convention de Kinshasa sur les ALPC. Un partenariat encore informel entre Alarm Ministries et les médias a été conclu. Et c'était l'objectif ultime de la journée qui a été atteint. En outre, plusieurs médias écrits et audiovisuels ont consacré des articles ou des débats relatifs à l'atelier (voir liste en annexe).

## **RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION GENERALES**

### **1. Recommandations**

Ensemble, après les débats, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

- Qu'Alarm Ministries ne s'arrête pas par ici, mais poursuive la sensibilisation des autres organisations chrétiennes pour qu'elles lui emboîtent le pas dans une si noble besogne.
- Que des conférences soient organisées dans les écoles et les universités du Rwanda sur les ALPC et la Convention de Kinshasa.
- Que la société civile fasse tout pour que le gouvernement accélère le processus de ratification de la Convention de Kinshasa afin qu'elle soit mise en application.

### **2. Conclusion**

A la fin de l'atelier, les participants ont conclu que cet atelier doit être accompagné par des mécanismes de durabilité car les menaces dues à la prolifération illicite des ALPC pèsent sur toute la région des Grands Lacs. Les organisations religieuses, les médias et le gouvernement sont invités à joindre leurs efforts afin d'éradiquer les ALPC illicites au Rwanda, tout en contribuant à la pacification des pays voisins et éviter ainsi la contagion.

## **ANNEXES**

- 1. Liste des médias ayant fait écho à l'atelier**
- 2. Listes des participants**

## Annexe 1 : Liste des médias ayant fait écho à l'atelier

### a) Radio/Télévision

Nom de la radio/TV	Date de l'émission
Radio Communautaire Rubavu	16/07/2016
Kfm	16/07/2016
ROYAL TV	16/07/2016
Radio Communautaire Rusizi	17/07/2016
Radio Communautaire Ngoma	17/07/2016
Sana Radio	18/07/2016

### b) Presse écrite/sites Internet

Nom du journal	Lien
Imburi Phare media	<a href="http://imburi.info/index.php/actualites/4731-rwanda-alarm-ministries-exhorte-le-rwanda-a-ratifier-la-convention-de-kinshasa-sur-la-lutte-contre-la-prolifération-des-armes-legeres-et-de-petit-calibre">http://imburi.info/index.php/actualites/4731-rwanda-alarm-ministries-exhorte-le-rwanda-a-ratifier-la-convention-de-kinshasa-sur-la-lutte-contre-la-prolifération-des-armes-legeres-et-de-petit-calibre</a>
Imirasire	<a href="http://imirasire.com/amakuru-yose/imikino/mu-rwanda/article/u-rwanda-ngo-rwanze-gushyira-mu-bikorwa-amasezerano-y-ikoreshwa-ry-intwano-nto">http://imirasire.com/amakuru-yose/imikino/mu-rwanda/article/u-rwanda-ngo-rwanze-gushyira-mu-bikorwa-amasezerano-y-ikoreshwa-ry-intwano-nto</a>
Kigali today	<a href="http://www.kigalitoday.com/?intwano-nto-n-iziciriritse-zitemewe-n-amategeko-ngo-zidindiza-iterambere">http://www.kigalitoday.com/?intwano-nto-n-iziciriritse-zitemewe-n-amategeko-ngo-zidindiza-iterambere</a>
Izuba Rirashe	<a href="http://izubarirashe.rw/2016/07/alarm-ministries-irasaba-leta-yu-rwanda-kwemeza-amasezerano-yi-kinshasa/">http://izubarirashe.rw/2016/07/alarm-ministries-irasaba-leta-yu-rwanda-kwemeza-amasezerano-yi-kinshasa/</a>



**ALARM MINISTRIES**

Arreté Ministeriel No 119 / 11 du 23 Septembre 2009

Tél. +250 788 30 69 95 → +250 788 54 64 63

E-mail: [alarm.ministries2012@gmail.com](mailto:alarm.ministries2012@gmail.com) or [alarmevamin@yahoo.fr](mailto:alarmevamin@yahoo.fr)

**ATELIER DE VULGARISATION DE LA CONVENTION DE KINSHASA SUR LES ALAPC**

**Organisateur :** Alarm Ministries

**Bailleur :** GRIP/Bruxelles dans le cadre d'un projet financé par le ministère des Affaires étrangères du grand-duché du Luxembourg.

**Lieu :** Hôtel Lapalisse Nyandungu-Kigali-Rwanda

**Date:** Kigali le 1<sup>er</sup> Juillet 2016

**LISTE No 1 DES PARTICIPANTS / 1<sup>er</sup> jour**

No	Noms	Organisation	Contact	Signature
1	Jean Claude MUYANDRE	Kigali To day	0788585184	Muyandref
2	Innocent MUYIRE	Global Ecology	0783570305	Muyire
3	YANVIER KAZINDU	GLE	0788800272	Kazindu
4	GATNARE ZENKO	S. B. R	078818960	Zenko
5	MUTANZWA Françoise	Alarm Ministries	0788620184	Mutanza
6	TWEBAZE Mudeahir	City of Kigali	0788527961	Mudeahir
7	Paul HABINERA	N.A.C	0788687861	Habinera
8	MANIRIKO Vincent	A. E. R	0788468577	Maniriko
9	DMITSEMO J. Marie	MINAFFET	0782007976	Dmitsemo
10	Rev. Gabriel RUTIKANA	CPDA	0787893661	Rutikana
11	Ingaline Deborah	SG / CRISPAL	0782688337	Ingaline
12	Jean Paul MATUK	SG / CRISPAL	0782688337	Matuk
13	RODRIGUE MUGANWA	SG / CRISPAL	0785836151	Muganwa
14	RUBIBI fidèle.	FourSquare M	0782911195	Rubibi
15	Byustimo Evariste	SanaRadio / Apikw.com	0782644352	Byustimo
16	Dr KARAMBIZI Veronique	S.P.A.G	0786116119	Karambizi
17	NKUNYABURUKA Patrick	A.M.	0783437921	Nkunyaburuka
18	NTIBARIKURE Jacques	C.P.D / RASALAC	79905384	Ntibarikure
19	AKUNDI David	Alarm Ministries	0787661777	Akundi
20	NAOMIRAKIRA Tom	R.G.B	078595826	Naomirakira
21	RUKEYA G. JEORRA	P.P.C	0788554900	Rukeya
22	Jeremy Benjamin	F.M.C	078564488	Jeremy
23	MWAMBONISA Alexis	MINALOC	0783227834	Mwambonisa
24	BISATSA Freddy	Alarm Ministries	0788546425	Bisatza
25	MUNDA INNOCENT	N. L. B. C	0785906544	Munda

*Afin que l'homme de Dieu soit accompli, équipé pour toute œuvre bonne.  
So that the man of God may be fully qualified and equipped to do every kind of good deed*



**ALARM MINISTRIES**

Arrêté Ministeriel No 119 / 11 du 23 Septembre 2009

Tél. +250 788 30 69 95 - +250 788 54 64 63

E-mail: alarm.ministries2012@gmail.com or alarmevamin@yahoo.fr

**ATELIER DE VULGARISATION DE LA CONVENTION DE KINSHASA SUR LES ALAPC**

**Organisateur :** Alarm Ministries

**Bailleur :** GRIP/Bruxelles dans le cadre d'un projet financé par le Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché du Luxembourg.

**Lieu :** Hôtel Lapalisse Nyandungu-Kigali-Rwanda

**Date:** Kigali le 1<sup>er</sup> Juillet 2016

**LISTE No 2 DES PARTICIPANTS** 1<sup>er</sup> / 2<sup>ème</sup> jour

No	Noms	Organisation	Contact	Signature
01	Marene Chady	Alarm Ministry	0985 30 69 95	[Signature]
02	Misingo K. Emmanuel	MININTER	0788 300 462	[Signature]
03	RUMYAMBO Adrene	P.S.C	0788 66 35 44	[Signature]
04	SAMAZA Alice	A.M	0787 112 150	[Signature]
05	Nyoni Pierre	Africa Alliance M	0789 243 880	[Signature]
06	Mukanyankindi Florentine	imirasine.com	0787 150 912	[Signature]
7	HABINERA Gabriel	Umuryango	0783 265 784	[Signature]
8	Eric Bironi	urwaho online	078 355 16 12	[Signature]
9	Gilbert CYIZA	labuni.com	0788 796 991	[Signature]
10	Habimana J. Claude	Radio Inlus	0787 413 466	[Signature]
11	Jean Claude Muryantoro	Kigali Today	0788 56 51 84	[Signature]
12	RENE ANTERE RWANDY	Perhoramaj	0788 300 359	[Signature]
13	Jean Paul KAYIZWE	Zwazo Nkya	0785 972 947	[Signature]
14	HABINERA felix	Royal TV	0789 516 67	[Signature]
15	IKOMERE Pascal	2ubs rivote	0785 682 30	[Signature]
16	Tabatha NUKAMUSWA	VOA	0787 807 061	[Signature]
17	Peter NSHIMYE	Royal TV	0789 706 124	[Signature]
18	REV. MICHEL GATARE	C.R.R	0788 632 383	[Signature]
19	BYICAZA Vicky	panco gred. lsc	0789 489 05	[Signature]

Afin que l'homme de Dieu soit accompli, équipé pour toute œuvre bonne.  
So that the man of God may be fully qualified and equipped to do every kind of good deed



**ALARM MINISTRIES**

Arreté Ministeriel No 119 / 11 du 23 Septembre 2009

Tél. +250 788 30 69 95 - +250 788 54 64 63

E-mail: [alarm.ministries2012@gmail.com](mailto:alarm.ministries2012@gmail.com) or [alarmevamin@yahoo.fr](mailto:alarmevamin@yahoo.fr)



**ATELIER DE VULGARISATION DE LA CONVENTION DE KINSHASA SUR LES ALAPC**

**Organisateur :** Alarm Ministries

**Bailleur :** GRIP/Bruxelles dans le cadre d'un projet financé par le ministère des Affaires étrangères du grand-duché de Luxembourg.

**Lieu :** Hôtel Lapalisse Nyandungu-Kigali-Rwanda

**Date:** Kigali le 15 Juillet 2016

**LISTE No 1 DES PARTICIPANTS / 2<sup>ème</sup> jour**

No	Noms	Organisation	Contact	Signature
1	MUNYANKINDO Alphonse	umurasiu. com	0789150912	<i>[Signature]</i>
2	HABINEZA Gabriel	umunyango	0783268784	<i>[Signature]</i>
3	EUG BURORI	umwaho online	0783581412	<i>[Signature]</i>
4	Gilbert CYIZA	umunyango	0788796991	<i>[Signature]</i>
5	Habimana J. Claude	Radio Sabis	0787415411	<i>[Signature]</i>
6	J. Claude MUNYANTORE	Kigali Today	0788585884	<i>[Signature]</i>
7	RENE ANTHERE R.	Pakosama	0788300319	<i>[Signature]</i>
8	Jean P. KAYITALE	Imvaho ushye	0785972747	<i>[Signature]</i>
9	HABINEZA Felix	Royal TV	0788951617	<i>[Signature]</i>
10	BAYOMERE Pascal	izubwirahe	0788608230	<i>[Signature]</i>
11	Jabitha DAKAMUNDA	VDA	0787857001	<i>[Signature]</i>
12	Peter NSHIMYE	Royal TV	0789706824	<i>[Signature]</i>
13	GAKINZI David	Alarm Mushi	0788582988	<i>[Signature]</i>
14	YUVONDI Innocent	ULBC	0787765744	<i>[Signature]</i>
15	P. NZOVI	Africa A.	0789243880	<i>[Signature]</i>
16	M. TWCBARE	Kigali City	078527987	<i>[Signature]</i>
17	IMHISENO Vincent	Rd Umungu		
18	RUBISA Fidele	FQM	0789294175	<i>[Signature]</i>
19	Bushimana Espoir	Sans Radio Agakira.com	0782264882	<i>[Signature]</i>
20	NGUMIKAKIRA Jean	RGB.	0788595826	<i>[Signature]</i>
21	Imyamba Benjamin	FM-C	078854488	<i>[Signature]</i>
22	MWANDU ISA Alex	MINALOC	0788227837	<i>[Signature]</i>
23	MUYISEMO J.M.	MINAFBET	0782007176	<i>[Signature]</i>
24	Ev. MICHEL GARARE	CP-R	0788632383	<i>[Signature]</i>
25	RUYAMBA Alvin	P-SC	0788663574	<i>[Signature]</i>

Afin que l'homme de Dieu soit accompli, équipé pour toute œuvre bonne.  
So that the man of God may be fully qualified and equipped to do every kind of good deed

